

Bilan de l'appel à projets ANCT ANCV 2021 à destination des structures sociales et de jeunesse pour favoriser le départ en vacances des jeunes âgés de 16 - 25 ans et résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Afin de favoriser la mobilité et la citoyenneté européenne, l'ANCV et l'ANCT soutiennent conjointement le financement à parts égales d'un appel à projets intitulé « Soutien à la Mobilité et à la citoyenneté européenne des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ».

Mis en place dans le cadre du « volet Jeunesse des contrats de ville » et déployé dans tous les départements de la métropole ainsi que la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, cet appel à projets a permis à plus de 1400 jeunes résidents des QPV de partir en vacances soit en France soit en Union Européenne en 2021.

I / Rappel des principes et enjeux du dispositif

En 2021, les objectifs de cet appel à projets étaient les suivants :

- favoriser le départ en vacances des jeunes de 16 à 25 ans qui en sont exclus ;
- systématiser l'implication des jeunes dans les différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre de projets à vocation socio-éducative ;
- valoriser la mixité dans la réalisation des projets.

Les séjours peuvent se réaliser sur toute l'année (périodes scolaires et extrascolaires) et peuvent être d'une durée de 4 à 14 nuitées. En outre, l'appel à projets avait pour objectif de permettre le départ en vacances de 1 950 jeunes en 2021.

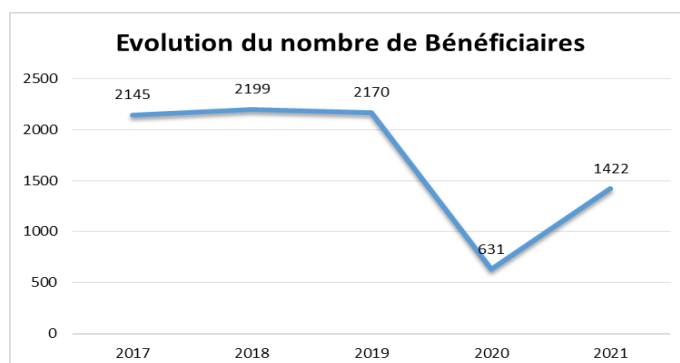
II / Quelques éléments de bilan 2021

Chiffres-clé 2021

- **19 départements** se sont inscrits dans cette expérimentation, contre 12 en 2020 (+ **58 %**),
- **138 projets** ont été soutenus, contre 72 en 2020 (+ **92 %**),
- **1 422 jeunes** aidés, contre 631 en 2020 (**X 2,25**),
- **522 004 € attribués**, contre 226 952 € en 2020 (+ **56 %**). Pour rappel, l'enveloppe dédiée à cet appel à projets est de 700 000 €. Le taux de consommation des crédits dédiés est de 74,40 %.

L'année 2021 marque une reprise progressive du dispositif après une forte diminution constatée en 2020.

Le nombre de jeunes aidés reste néanmoins moindre qu'en 2017, 2018 et 2019, années durant chacune desquelles plus de 2100 jeunes ont pu être aidés.



III Niveau de consommation des départements et nombre de bénéficiaires

Département	Montant ANCV ANCT accordé	Nb de projets	Nombre de Porteurs de Projets	
				Nb de jeunes
Bas-Rhin	2200	1	1	13
Bouches du Rhône	14700	5	4	40
Calvados	1732	1	1	6
Charente	46800	21	15	123
Essonne	21300	5	3	58
Gard	750	1	1	3
Gironde	2000	1	1	7
Haute-Garonne	14700	4	3	42
Haute-Vienne	1998	1	1	6
Hauts-de-Seine	2800	1	1	7
Hérault	8400	4	3	22
Loire-Atlantique	18000	1	1	94
Nord	4000	3	3	10
Paris	210800	50	15	538
Seine-Saint-Denis	95907	21	16	249
Val-de-Marne	16257	7	5	44
Val d'Oise	40500	6	5	110
Var	9200	2	1	23
Vienne	9960	3	2	27
Total général	522004	138	82	1422

Paris représente à elle seule plus de 40% des montants des crédits engagés et ce sont 538 jeunes qui ont pu partir en vacances. Viennent ensuite la Seine Saint Denis avec 19,2 % et la Charente avec 8,9% de l'enveloppe consommée.

Grâce à l'ouverture de l'appel à projets à tous les départements en 2021, 3 départements parmi les 19 mobilisés se sont saisis de ce soutien (Charentes, Haute Vienne et la Vienne).

Il faut également noter qu'il s'agit de la première année pour la Charente, 3^{ème} département le plus mobilisé en 2021.

IV / Caractéristiques générales

a) Les porteurs de projets

On note 82 porteurs de projets dont la quasi-totalité représente des associations.
On ne décompte cette année que 2 clubs de prévention et aucune ville / collectivité impliquée.

b) Caractéristiques des projets

63 % des séjours sont encadrés contre 37 % en autonomie.

- Les 89 séjours encadrés concernent 1 159 jeunes, accompagnés de 159 encadrants, soit une constitution moyenne des groupes de 13 jeunes et 1,8 accompagnant.
- Les 49 séjours autonomes ont concerné 263 jeunes, soit une moyenne de 5,37 jeunes / groupe.
- Parmi les séjours encadrés, 475 jeunes n'étaient jamais partis en vacances.

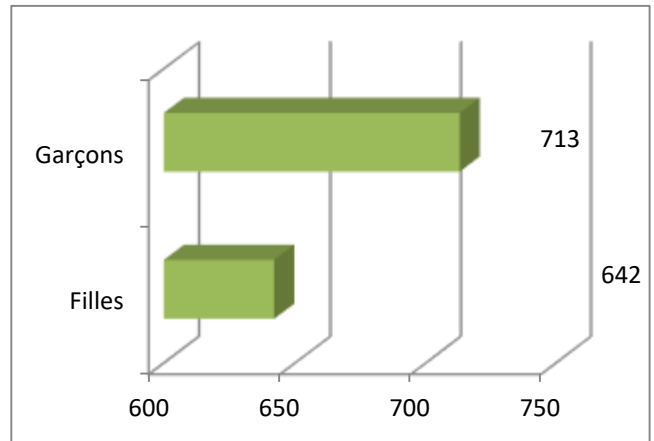
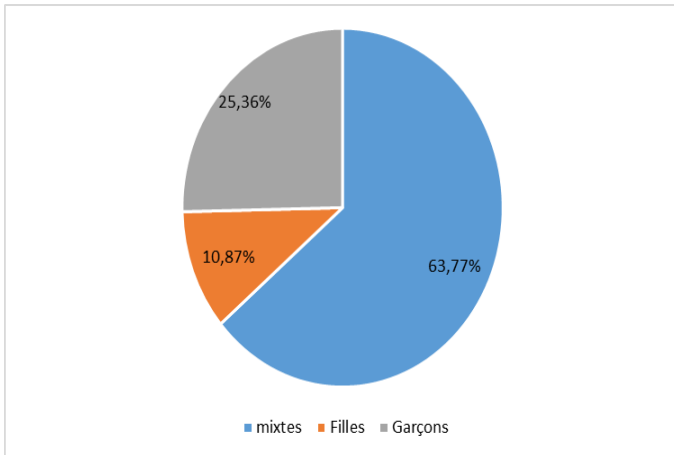
En 2021, les projets à destination d'un pays européen ont repris grâce à l'amélioration de la situation sanitaire liée au Covid 19 et représentent environ 30% des séjours. Pour rappel, en 2020, une dizaine de séjour en Union Européenne ont été financé sur cet appel à projets.

Tout comme les années précédentes pour les séjours en UE, l'Espagne reste la première destination des jeunes, puis la Grèce et l'Italie.

Destination	Nombre de projet par pays	%
Espagne	22	55%
Grèce	6	15%
Italie	5	13%
Portugal	2	5%
Croatie	2	5%
Allemagne	1	3%
Suède	1	3%
Pologne	1	3%
Total	40	100%

c) Répartition de la constitution genrée des groupes

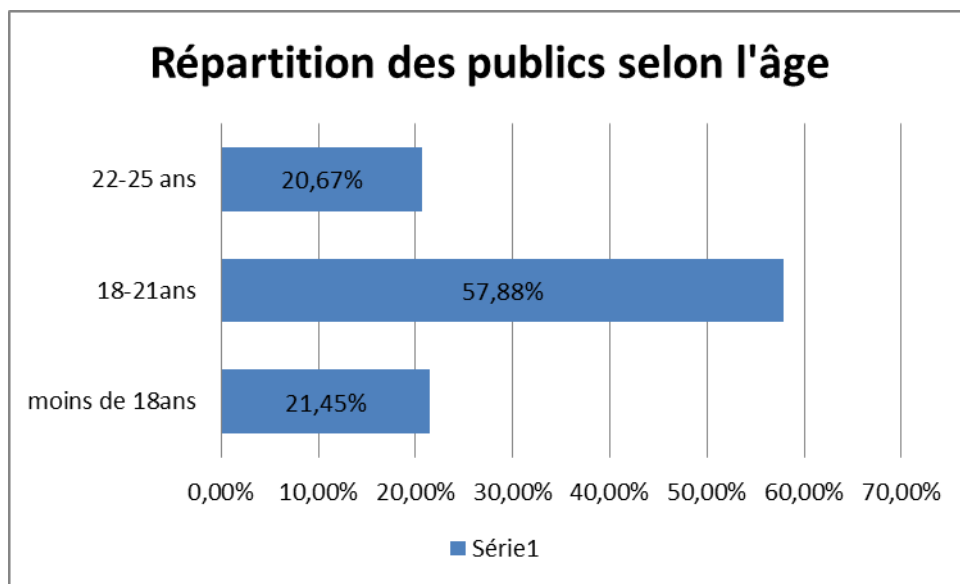
Les garçons représentent 53% et les filles 47% parmi les bénéficiaires.
La majorité des groupes soutenus sont des groupes mixtes (63,77% soit 88 projets). Les groupes uniquement constitués de garçons constituent 25, 36% des projets (soit 35).



V. Caractéristiques des bénéficiaires

a) selon l'âge des bénéficiaires

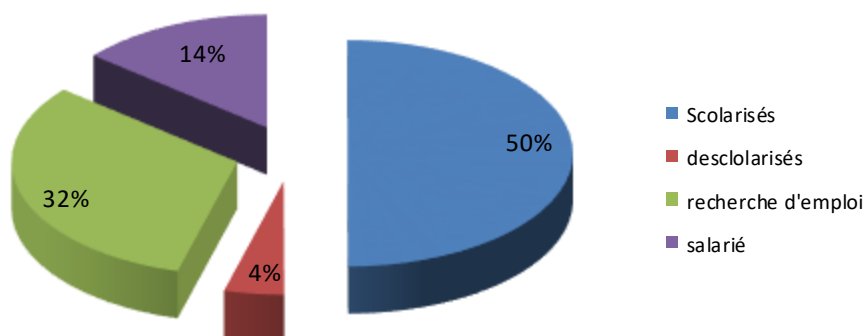
La tranche des 22 -25 ans représente 20,67 % du total des bénéficiaires, la tranche des 18 – 21 ans 57,88 %, les moins de 18 ans représente 21,45 %.



b) Selon leur situation sociale

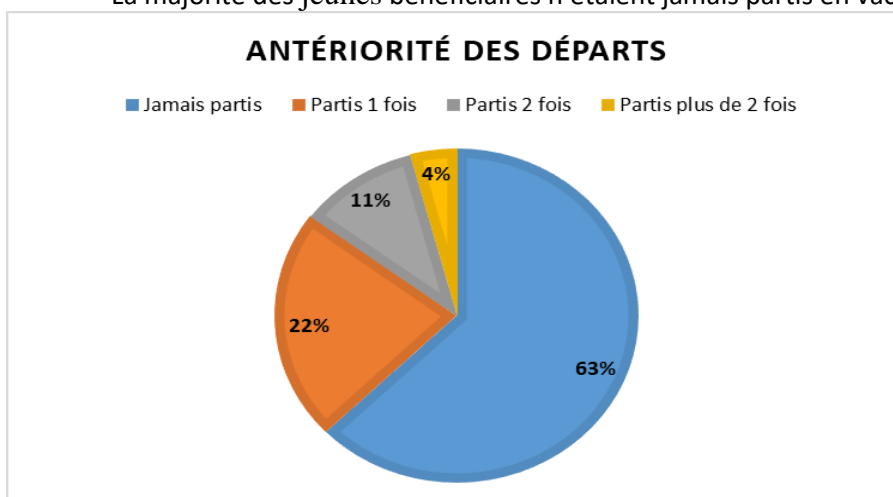
Les jeunes scolarisés représentent la part la plus importante des bénéficiaires soit 50%, figurent ensuite les jeunes en recherche d'emploi avec 32%, les salariés 14% et enfin les déscolarisés 4%.

Répartition selon la situation sociale



b) Selon leur antériorité des départs des jeunes

La majorité des jeunes bénéficiaires n'étaient jamais partis en vacances, soit 63% :



VI. Les caractéristiques des séjours

a) Durée des séjours

La durée du séjour est en moyenne d'environ 8 jours en France ou en Union Européenne soit 1 jour en plus que l'année dernière.

Il faut noter qu'il n'y a pas de variation en fonction du type destination (UE ou France).

b) Coût des séjours

Le coût moyen d'un séjour est de 8 013 €, le coût médian se situant à 6 402 €. On note une augmentation de 22% du coût moyen des séjours par rapport à 2020 dont le coût moyen par projet était de 6 564€.

Le cout moyen par séjour est plus élevé en France qu'en UE. En effet, le coût moyen des séjours se réalisant en France est de 8 046 contre 7 938 € pour les projets se réalisant en UE.

Par contre, le coût par jour est par personne est stable qu'importe la destination, soit à 108,57€/jour/personne

Le montant moyen de la subvention ANCV –ANCT est de 3 750 € pour un projet et le montant médian s'élève à 2 800 €. Ce montant est ainsi plus élevé de 5,6% par rapport à 2020 qui s'élevait à 3 552€.

Ces évolutions de coût des séjours et des subventions ANCT-ANCV sont corrélées à l'augmentation des durées de séjours.

Les Perspectives

- Encourager l'implication des jeunes dans des projets à vocation socio-éducative,
- Valoriser la mixité filles-garçons dans la réalisation des projets
- Poursuivre le développement des séjours en Union Européenne avec un objectif de 50 % si la situation sanitaire le permet.
- Renforcer l'articulation des séjours à un programme de mobilité européenne (Erasmus plus, chantiers européens, service civique européen)
- Identification de l'annuaire des référents sur les territoires,
- Promotion, accompagnement et soutien des référents territoriaux par les CDAS,
- AAP accessible à l'ensemble des départements,
- Organisation d'un webinaire de présentation de l'Aap auprès des DREETS.